



23.06.2016

Plan de Départs Volontaires Personnel Sol 2016

Le **Plan de Départs Volontaires pour le Personnel au Sol** a reçu l'homologation de l'Administration, ainsi que la validation des mesures d'accompagnement, lesquelles ont fait l'objet d'un accord majoritaire signé par 5 organisations professionnelles représentatives : la CFDT, la CFE CGC, l'UNSA Aérien et FO. Ce PDV concerne toutes les entités de l'entreprise. Des quotas précis ont été définis dans chaque secteur d'activité concerné, pour une offre globale de 1405 postes (en Equivalent Temps Plein).

Les salariés éligibles recevront dans les prochains jours un guide d'information à leur domicile.

Des informations complètes sur les modalités et les mesures d'accompagnement seront disponibles sur le site PDV 2016, accessible sous intralignes "salarié" à compter du 28 juin.

Le numéro vert **0 800 05 11 03** actif dès le **28 juin** permet à chaque salarié de savoir s'il est éligible à ce nouveau plan et, le cas échéant, de prendre rendez-vous avec un consultant.

Comme pour les précédents PDV, Air France a mandaté des cabinets extérieurs pour accompagner, au sein des **Espaces d'Informations et d'Accompagnement (EIA)** les salariés souhaitant, en toute confidentialité, entamer une réflexion ou concrétiser un projet.

Ces espaces seront ouverts à compter du 4 juillet.

Attention, le recueil du volontariat s'effectue sur une période courte, organisée en 2 phases :

- Première phase : du 22 août au 23 septembre 2016
- Seconde phase : du 28 septembre au 31 octobre 2016.

L'entreprise renouvelle, à travers tout le dispositif, ses engagements de respect des garanties essentielles du PDV :

- le volontariat,
- la confidentialité des démarches individuelles,
- la transparence dans l'accès à l'information.

